



Commune de
Corminboeuf

Corminboeuf, le 11 décembre 2020

Elections communales 2021

Informations pour les groupes politiques

1. La commune s'occupe de la totalité des démarches en lien avec les listes électorales et prend en charge les frais d'impression y relatifs.
2. Le matériel de vote sera envoyé par la commune. Il contiendra uniquement les listes électorales, les enveloppes de vote, le matériel informatif ainsi que le certificat de capacité civique.
3. La commune se charge d'envoyer la documentation électorale de tous les groupes politiques. Ceux-ci doivent les fournir avant le 11.02.2021.
4. Chaque groupe politique doit fournir des scrutateurs pour le dépouillement. Leur nombre sera défini à l'issue du dépôt des listes électorales. Les groupes politiques sont priés de prendre en considération les règles de récusation en vigueur.
5. Un avis sera affiché au pilier public ainsi qu'à la déchetterie. Aucune autre publication ne sera autorisée sur les supports communaux.
6. Toutes les informations en lien avec les élections communales 2021 sont publiées sur le site corminboeuf.ch, dans la rubrique Autorités / Elections communales.

Adopté par le Conseil communal dans sa séance du 14.12.2020.

Le Conseil communal